



---

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 15 MARS 2023**  
**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 15 DI MARZU DI U 2023**

---

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**  
**RAPORTU DI A PRESIDENTE**

---

**Objet :** orientations budgétaires pour l'exercice 2023.  
**Ughjettu :** *orientazione bilanciarie per l'esercizio 2023.*

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

*La tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose préalablement au débat budgétaire annuel.*

*Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 4312 – 1 du CGCT dispose que ce débat doit avoir lieu dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget.*

*Il donne la possibilité aux élus du conseil d'administration de s'informer sur la situation financière de l'Etablissement et d'être éclairés sur les perspectives qui présideront au budget primitif pour l'année.*

*Le rapport ci-après servant de support au débat présente :*

- la description de la politique publique ;*
- les éléments de contexte et les opérations prioritaires ;*
- les perspectives financières pour 2023.*

### **TITRE 1 : DESCRIPTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE**

#### **1.1 RAPPEL DES ENJEUX**

L'objectif principal poursuivi est la transformation du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Pour cela, il est nécessaire de poursuivre le développement d'un tourisme corse créateur de valeurs fondé sur 3 piliers :

- La conciliation de l'activité touristique et la protection de la ressource dans un territoire fragile ;
- Le positionnement différencié de la destination Corse dans son environnement concurrentiel en tant que destination préservée et d'île verte en Méditerranée ;
- L'augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme tout en refusant les pressions d'un tourisme de masse, ce qui suppose de poursuivre la désaisonnalisation et de maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

## **1.2 RAPPEL DES MISSIONS**

La Collectivité de Corse dispose d'une compétence particulière en matière de tourisme. Conformément à l'article L. 4424-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CTC, désormais CdC, a créé, en 1992, une institution spécialisée placée sous sa tutelle : l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le rôle opérationnel de l'Etablissement consiste principalement, en qualité d'opérateur public territorial, à intervenir sur les quatre volets que sont la promotion, le soutien aux projets de développement, l'observation, et la coordination des différents acteurs du tourisme.

### **Missions de l'Agence du Tourisme de la Corse :**

- **La promotion des atouts de notre île en France et à l'étranger.** Organisation et mise en œuvre d'actions de promotion et de communication véhiculant l'attractivité de la destination sur les marchés nationaux et internationaux en fédérant les acteurs autour d'opérations de coordination diverses ;
- **Le développement et la valorisation de l'offre touristique.** Accompagnement des projets publics et privés au travers de dispositifs de soutien financier, sous forme de subventions directes, d'avances remboursables, de mobilisation de fonds européens et par tout autre dispositif conventionnel dès lors qu'ils concourent aux objectifs fixés dans la politique territoriale et visés dans le règlement d'aides au tourisme adopté en Assemblée de Corse.
- **L'observation, l'analyse et la diffusion de données et de contenus relatifs à l'évolution du tourisme sur l'île.** Afin d'orienter les stratégies et actions publiques mais aussi celles des acteurs socio-professionnels (études de fréquentation, d'image, analyse régulière des comportements de consommation...);
- **La coordination des différents acteurs du tourisme en Corse.** Office de tourisme, professionnel, transporteurs, chambres consulaires, ports de plaisance, acteurs de la formation, pour, ensemble, construire une politique touristique dynamique. L'établissement gère et anime un système d'information régional (base de données sur l'offre, portail touristique régional).

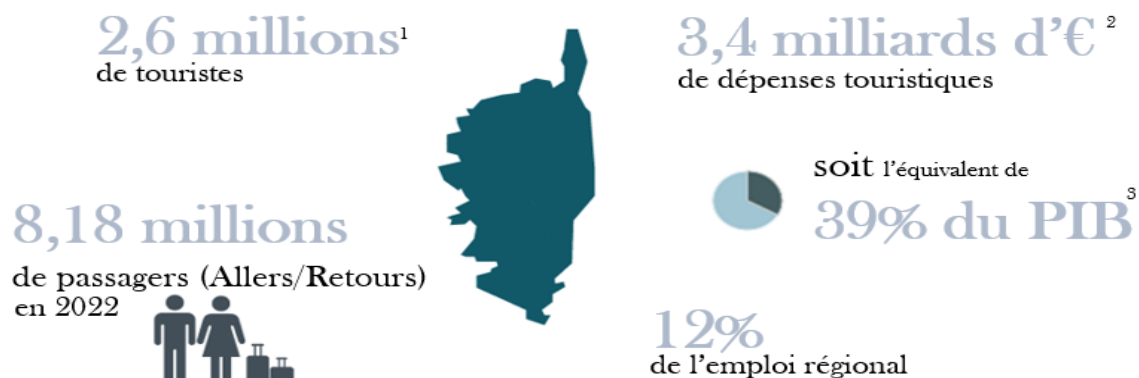
L'ATC dispose aussi d'un rôle administratif pour le compte du Président du Conseil Exécutif, autorité compétente en Corse en lieu et place des Préfets dans les régions continentales, en matière de dénomination de communes touristiques et de classement des hébergements et stations de tourisme.

Force de proposition des politiques régionales, l'établissement intervient également sur l'ensemble des sujets stratégiques, réglementaires ou législatifs, touchant directement ou indirectement le secteur du tourisme, compétence totalement décentralisée en Corse.

## **TITRE 2 : ELEMENTS DE CONTEXTE ET OPERATIONS PRIORITAIRES**

### **Eléments de contexte**

Le fonctionnement actuel de la dynamique économique en Corse repose principalement sur le tourisme.



Avec un flux touristique qui ne se dément pas en 2022, les professionnels dans les services marchands enregistrent un volume de transactions qui est resté dynamique. Il convient néanmoins d'être attentif à une évolution défavorable de la conjoncture dans un contexte de concurrence exacerbée en Méditerranée.

L'ATC est l'agence en charge du développement, de la promotion, de l'observation et de la coordination touristique des différents acteurs du tourisme en Corse. Elle est chargée de mettre en œuvre une gestion durable de l'activité touristique conformément aux orientations stratégiques portées par le PADDUC : promotion d'un tourisme responsable, moderne et de qualité, largement réparti sur l'année et les territoires, fondé sur l'identité. Il s'agit de promouvoir un tourisme créateur de valeur, qui préserve la protection de la ressource, tout en améliorant les retombées économiques.

Le rôle opérationnel de l'établissement consiste principalement, en qualité d'opérateur public territorial, à poursuivre dans le cadre de ses missions des objectifs permettant de mieux structurer l'offre et de s'adapter aux tendances de la demande. Le rôle de l'ATC est essentiel pour la destination Corse si l'on considère :

- Les questions d'accessibilité qui impactent mécaniquement les budgets vacances et dépenses pour notre destination, celle-ci restant dans un positionnement prix élevé ;
- Le caractère majoritairement familial et indépendant de l'offre touristique prévalant en Corse constituée essentiellement de TPE ; l'outil professionnel est propriété des Corses ;
- Les difficultés de l'offre marchande à disposer de la masse financière critique pour être visible ;
- La conjoncture extrêmement concurrentielle qui nécessite des actions visant à promouvoir notre destination.

**Opérations prioritaires** qui seront poursuivies en 2023.

**1) Dans le cadre de sa mission de développement touristique, l'ATC propose :**

- Le renforcement de l'articulation avec les offices de tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés tels que prévus dans le nouveau guide des aides. Il s'agit ici d'un engagement politique fort de territorialisation et de proximité qui s'est également traduit en 2022 par une tournée des territoires au plus près des acteurs de terrain du tourisme ;
- La promotion des labels normés auprès des professionnels du tourisme dans une dynamique de développement durable et de montée en compétence (Ecolabel européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo...). La création d'entreprises touristiques sera également soutenue dans le but de disposer d'une offre diversifiée et attractive correspondant aux attentes des différentes clientèles ;
- La mise en place d'un accompagnement social à travers les mesures de soutien à l'emploi prévues dans le guide des aides ;
- Le traitement des derniers dossiers de l'appel à projets « soutien à l'investissement des TPE-PE du secteur touristique ». Cet appel à projets permet à près de 200 entreprises du secteur du tourisme de bénéficier de subventions pour les aider à réaliser des investissements structurels permettant leur adaptation aux nouveaux besoins, attentes et comportement des consommateurs ;
- La mise en œuvre de mesures d'aides et d'accompagnement au profit des collectivités locales et autres acteurs publics du tourisme corse prévues dans le guide des aides approuvé en avril 2022 par l'Assemblée de Corse.

**2) Concernant la mission de promotion touristique, l'ATC mettra en œuvre :**

- Une campagne de promotion au niveau européen qui met l'accent sur l'attractivité de l'île en dehors de la saison, afin d'influer sur le choix de la clientèle touristique, de sa période de fréquentation et du type de tourisme proposé ;
- Une concertation opérationnelle avec les Chambres Consulaires et les Transporteurs afin de développer de nouvelles lignes aériennes, notamment vers l'Italie, marché prioritaire pour 2023 ;
- La mise en œuvre d'une campagne de promotion via la participation à des salons thématiques afin d'accentuer la pratique d'un tourisme doux en 2023 : sports de pleine nature, plongée, vélo, gastronomie, culture et archéologie... ;

- La promotion de filières d'attraction dont le tourisme d'affaires, mais aussi le tourisme « de bien-être et arts de vivre », les activités de loisirs actifs sur terre comme en mer, le tourisme culturel ;
- La redéfinition globale d'un environnement numérique cohérent pour l'Agence et à destination des touristes, des professionnels et des partenaires, avec notamment une meilleure lisibilité publique et un captage amélioré des données client pour un traitement efficace de ces dernières.
- La création d'un studio de production interne à l'Agence, afin de relocaliser un certain nombre de compétences et de fonds et de le mettre à disposition des partenaires dans leurs démarches de promotion et de création artistique à destination des divers publics cibles.

**3) Enfin, pour ce qui est de la mission d'observation touristique, les projets prioritaires sont :**

- Le renforcement de l'observatoire du tourisme pour bien connaître, afin de les maîtriser, les difficultés rencontrées ces dernières années. Ainsi seront menées des études portant notamment sur les raisons et conséquences des pics de fréquentation, l'impact des locations touristiques meublées, l'acceptabilité du tourisme par la population. 9 enquêtes et/ou études seront réalisées à la fin du premier semestre (cahier du tourisme, note conjoncturelle...);
- La définition des priorités et des attentes de la clientèle des bassins émetteurs, avec une politique *data driven* de suivi mensuel de l'intérêt des divers marchés européens envers notre île. Il s'agit là d'une aide au pilotage essentielle à la définition des objectifs de promotion et de développement touristique pour la Corse ;
- Le lancement d'une étude opérationnelle concernant un projet innovant de « Maisons de la Corse », ambassades touristiques et identitaires dans les capitales européennes destinées à promouvoir les atouts de l'île et notre identité sous toutes ses facettes. La première d'entre elle verra le jour dans la capitale italienne, Rome, en accord avec nos ambitions politiques de renouer les liens avec notre aire culturelle naturelle et historique ;
- Concernant le pôle observation, l'année 2023 poursuivra via la mission observation touristique des travaux d'études qui porteront notamment sur les marchés émetteurs, l'analyse des données permettant l'élaboration des cahiers du tourisme et le suivi conjoncturel (hébergements et activités, transports ...). Par ailleurs, il aura en charge le pilotage de la refonte de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse.

### **TITRE 3 : LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2023**

L'élaboration du budget annuel pour 2023, acte qui traduit en termes financiers la politique budgétaire de l'Agence du Tourisme de la Corse, sera réalisée dans la continuité des années précédentes avec pour objectifs la maîtrise des frais généraux de fonctionnement et de masse salariale.

Le budget, qui sera présenté pour vote aux membres du Conseil d'administration au plus tard le 15 avril 2023 prendra en compte les orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un arbitrage auprès de la Collectivité de Corse et qui seront traduites au sein du budget général de la Collectivité de Corse pour l'année.

En 2023, le concours financier de la Collectivité de Corse s'inscrit toujours dans une logique de rationalisation. L'ATC participe à l'effort collectif tout en mobilisant des moyens pour pouvoir engager les actions nécessaires. La répartition en volume de programmation en AP et AE est la suivante :

	<b>MONTANT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>1- ACTIONS DE L'ETABLISSEMENT</b>		<b>11.100.000 €</b>	<b>67 %</b>
<b>INVESTISSEMENT – AIDES AUX PROJETS</b>			
Subventions selon règlement du guide des aides	2.500.000 €		
Dispositif avances remboursables ( <i>selon guide des aides</i> )	1.500.000 €		
Plan Rilanciu ( <i>accompagnement des TPE/PME</i> )	1.300.000 €		
<b>FONCTIONNEMENT – ACTIONS ENGAGEES</b>			
Promotion et Communication – actions sur les marchés internationaux et promotion des filières ( <i>dont Plan Rilanciu</i> )	5.000.000 €		
Centre de ressources, observatoire, portail, BDD	300.000 €		
Aides aux actions de promotions des OT, partenariats territoires et soutien aux évènementiels	500.000 €		
<b>2-FRAIS DE FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENT</b>		<b>5.472.000 €</b>	<b>33 %</b>
Frais de personnel et charges sociales	4.692.000 €		
Frais généraux de fonctionnement	780.000 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16.572.000 €</b>	

Ces moyens seront mobilisés pour pouvoir engager les actions nécessaires destinées au principal secteur économique de l'île aux effets d'entraînements économiques et sociaux avérés et quasi immédiats. Ils seront, lors de l'élaboration du budget primitif pour l'année 2023 complétés des recettes propres de l'ATC (financements européens, prestations et taxe additionnelle).

En matière de soutien au développement, la mesure destinée au soutien des TPE-PME sera poursuivie pour un montant total de 1,3 millions d'euros. Cette mesure viendra renforcer celles déployées dans le cadre du nouveau Guide des aides au Tourisme 2022-2027 dont le montant sera de 2,5 millions d'euros.

Le dispositif d'avances remboursables qui soutient les investissements de l'offre d'hébergement touristique fera l'objet d'un renouvellement après appel d'offre. En 2023, 1,5 millions d'euros en AP seront affectés au financement de ce dispositif. Ce dispositif de soutien financier à fort effet multiplicateur participe à la montée en qualité de l'offre.

L'ATC adaptera ses actions et modes opératoires pour la promotion de la destination afin de répondre aux attentes des clientèles et aux besoins du territoire. Dans un environnement de concurrence exacerbée, ces actions auront pour but de conforter et de positionner durablement la destination sur l'ensemble des marchés et filières. Le contexte global de marché (changements de pratiques, mutation des modèles, transport aérien et maritime, évolutions des métiers, concurrence exacerbée en Méditerranée, ...), nécessitent des actions promotionnelles fortes afin de stabiliser l'attractivité de l'île mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation.

En matière de frais de personnel, la pyramide des âges aura pour conséquence, au cours de l'année 2023, d'acter au moins un départ à la retraite d'un collaborateur cadre de l'Agence, mais aussi de prendre en charge :

- Les augmentations conventionnelles (ancienneté, augmentation valeur du point de la convention collective) ;
- Les recrutements qui permettront de renforcer l'équipe et de s'adapter aux enjeux de la période actuelle.

Les charges générales de fonctionnement seront elles en progression de 4 % afin de permettre la prise en compte d'une partie de l'évolution des coûts constatés.